

ULCC | CHLC

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

Guide de la CHLC

**PARTICIPATION DE LA CHLC
À LA RÉUNION ANNUELLE
DE LA UNIFORM LAW COMMISSION
DES ÉTATS-UNIS**

TABLE DES MATIÈRES

À propos de la Uniform Law Commission (ULC)	3
Fonctionnement de la ULC	3
Invitation à la réunion annuelle	3
Documents de la réunion annuelle	4
Séance plénière de la réunion annuelle	4
Réunion annuelle : Comité international	4
Durée du séjour	5
Réceptions et événements sociaux	5

À PROPOS DE LA UNIFORM LAW COMMISSION (ULC)

La Uniform Law Commission (ULC) des États-Unis a été créée en 1892 pour fournir aux états américains des lois non partisans, bien conçues et bien rédigées, qui apportent clarté et stabilité dans des domaines essentiels du droit statutaire de différents états.

Les membres de la ULC doivent être des juristes, qualifiés pour pratiquer le droit. Il s'agit d'avocats et d'avocates en exercice, de juges, de législateurs (politiciens) et législatrices (politiciennes), de membres du personnel législatif et de professeurs et professeuses de droit, qui ont été nommés par les gouvernements des états ainsi que par le District de Columbia, Porto Rico et les Îles Vierges des États-Unis. Leur rôle consiste notamment à promouvoir l'adoption de lois étatiques uniformes dans leur juridiction.

La ULC n'a pas d'équivalent à la Section pénale de la CHLC.

De plus amples informations sur la ULC et ses procédures sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.uniformlaws.org/home>

FONCTIONNEMENT DE LA ULC

Les comités de rédaction se réunissent tout au long de l'année dans le cadre d'un processus ouvert qui fait appel à l'expertise de commissaires nommés par l'État, d'experts et d'expertes juridiques, de conseillers et de conseillères, et d'observateurs et d'observatrices. Tous les projets des comités sont publiés sur le site Web de la ULC pour examen et commentaires.

Les projets de lois sont soumis au débat initial de l'ensemble de la ULC lors d'une réunion annuelle. Les commissaires de la ULC, siégeant en comité plénier, examinent attentivement chaque loi, article par article. Chaque projet de loi fait l'objet d'un examen pendant au moins deux ans.

Une fois que le comité plénier de la ULC a approuvé une loi lors d'une réunion annuelle, la dernière étape consiste en un vote par les états, chaque état disposant d'une voix. Une majorité des états présents, et pas moins de 20 états, doivent approuver une loi avant qu'elle ne soit officiellement approuvée.

Une fois approuvées, les lois uniformes de la ULC sont soumises à l'examen des assemblées législatives des états en vue de leur adoption.

La ULC dispose d'un comité sur la portée et le programme, qui recommande au comité exécutif de la ULC les travaux que cette dernière devrait entreprendre. Il contribue à la planification d'un projet et à la définition de son champ d'application.

INVITATION À LA RÉUNION ANNUELLE

Les réunions annuelles de la ULC se tiennent normalement en juillet et la CHLC est souvent invitée à y envoyer un représentant ou une représentante. Cette personne a traditionnellement été le président ou la

présidente de la CHLC, son président sortant ou sa présidente sortante, ou le président ou la présidente du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCÉGP).

Si une invitation n'a pas été reçue à la fin du printemps, la personne qui assume la présidence de la CHLC peut se renseigner auprès du directeur général ou de la directrice générale de la ULC pour savoir si elle recevra une invitation.

Dès réception de l'invitation, il faut soumettre une inscription en ligne. Dans le passé, la ULC a renoncé aux frais d'inscription pour la personne représentant la CHLC à la réunion annuelle. Une fois l'inscription soumise, l'accès aux documents de la réunion annuelle sera fourni.

DOCUMENTS DE LA RÉUNION ANNUELLE

La ULC a développé une application qui contient tous les documents de la réunion annuelle, y compris les ordres du jour, les projets de lois et les informations sur les événements sociaux et les commodités locales. Seules les personnes inscrites à la réunion annuelle ont accès aux documents de l'application.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA RÉUNION ANNUELLE

Le président ou la présidente de la ULC préside la réunion et est responsable de son ordre du jour. La réunion annuelle peut s'ouvrir par une allocution du président ou de la présidente et d'autres formalités, telles que le discours de bienvenue de l'état hôte, les remarques des invitées et invités spéciaux, et la reconnaissance des réalisations spéciales qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée.

La personne représentant la CHLC est parfois invitée à prendre la parole pour donner une description générale de la CHLC, de son fonctionnement, de ses récents travaux importants et de ceux en cours.

Après les formalités d'ouverture et les salutations, l'attention se porte sur les points importants de l'ordre du jour. Le président ou la présidente appelle chaque point de l'ordre du jour et invite les membres du comité responsable à monter sur le podium. Chaque comité aura un président ou une présidente ainsi qu'un rapporteur ou une rapporteuse qui est généralement un ou une universitaire ayant une bonne expérience du sujet. D'une manière générale, ces deux individus se chargent de la majeure partie du travail.

Lorsqu'une proposition de loi uniforme est présentée, le comité la lit article par article. Les commissaires peuvent faire des commentaires et poser des questions. Les intervenantes et intervenants sont tenus d'indiquer leur nom et l'état qu'elles ou ils représentent.

RÉUNION ANNUELLE : COMITÉ INTERNATIONAL

Il peut y avoir une réunion du Comité international de la ULC au cours de la réunion annuelle, à laquelle la personne qui représente la CHLC sera invitée. Celle-ci pourrait être invitée à prononcer un bref discours,

qui pourrait porter sur les projets en cours ou sur des idées de projets susceptibles d'intéresser d'autres organisations de droit uniforme.

En outre, la personne représentant la CHLC peut être conviée à un déjeuner ou un dîner pour les invitées et invités internationaux, sans frais.

DURÉE DU SÉJOUR

La réunion annuelle de la ULC peut durer une semaine ou plus. Le Comité exécutif de la CHLC déterminera la durée du séjour de la personne qui représentera la CHLC, en fonction de la pertinence des points à l'ordre du jour, de l'horaire des discours (s'ils sont demandés) et des coûts associés au déplacement. En règle générale, la personne qui représentera la CHLC assistera à deux ou trois jours de la réunion annuelle de la ULC.

RÉCEPTIONS ET ÉVÉNEMENTS SOCIAUX

La ULC organise normalement de nombreux événements sociaux facultatifs au cours de sa réunion annuelle. Ces événements peuvent être coûteux.

Normalement, il n'y a pas de frais associés à la participation à la réception d'ouverture, bien qu'il puisse y avoir des frais pour la participation d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice.

La CHLC ne rembourse pas les frais de participation aux événements sociaux ni les frais de participation d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice.